



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° **4768** / MEA / DGEE / DAPE / EPS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 17 AOÛT 2021

Le Directeur général

Affaire suivie par :

Didier TAPUTUARAI

CSSU

40 46 27 58 / eps.clas.mer.dec@education.pf

à

**Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles publiques maternelles,
élémentaires et primaires et des centres de jeunes adolescents**

s/c de **Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale**

Objet : Financement des classes de mer et classes de découvertes
Recensement 2021/2022

PJ : Note technique

Le Pays met à disposition de la CSSU (Confédération du Sport Scolaire et Universitaire) une aide financière à destination des écoles publiques et des CJA organisant les Classes de Mer et Classes de Découvertes.

Pour en bénéficier, il vous sera demandé de vous référer scrupuleusement à la note technique ci-jointe.

Vous trouverez tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier sur le site <https://eps.education.pf/>.

Enfin, la date limite du recensement des actions pour une demande d'aide au financement, première étape de la démarche, est fixée **au vendredi 15 octobre 2021**, délai de rigueur.

La CSSU assurera le suivi financier des sorties occasionnelles autorisées par la DGEE.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

Copies :

CSSU 1

Pour la Ministre et par délégation





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 42768 / MEA / DGEE / DAPE / EPS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 17 AOÛT 2021

Le Directeur général

Affaire suivie par :

Didier TAPUTUARAI

CSSU

40 46 27 58 / eps.clas.mer.dec@education.pf

SORTIES SCOLAIRES NOTE TECHNIQUE CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

PREAMBULE

Les subventions du Pays sont allouées en année civile et non en année scolaire.

La situation sanitaire pour l'année scolaire 2020/2021 a eu un impact sur nos statistiques et à fortiori, sur les demandes de subvention.

La gestion en année civile implique une certaine anticipation et se formalise comme suit :

- 1) Recueillir toutes les demandes de financement pour août-décembre 2021 afin de déterminer exactement les dotations pour chaque type de sorties scolaires ;
- 2) Recueillir les informations pour la période de janvier à juin 2022 afin de constituer un dossier de demande de subvention pour l'année civile 2022, la période d'août à décembre 2021 étant définie par projection.

L'arrêté CM n° 01620 /CM du 13 août 2021 approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 16 469 200 FCP en faveur de la CSSU pour financer une action intitulée « Classes de Mer et classes de découvertes ».

Sont donc éligibles les actions de type classes de mer (voile, séances de va'a, natation lagonaire) et classes de découvertes d'une ou plusieurs nuitées mises en œuvre par **les écoles publiques et les CJA**.

I. MODALITES ET PROCEDURES

1) Pour bénéficier d'une aide, chaque classe doit :

- Recenser son action ;
- Fournir un prévisionnel où figure l'aide de la CSSU (MEA/DGEE) ;
- Obtenir l'autorisation officielle de sortie

2) Pour justifier l'aide allouée, chaque classe doit fournir :

- le compte-rendu de l'action, annexe A8, à renvoyer à la CSSU dans le mois qui suit l'action* ;
- si actions Classe de Mer, la facture de l'école de voile ;
- les comptes financiers validés, avec mention de l'aide allouée de la CSSU et de l'ensemble des opérations DEPENSES et RECETTES de l'action ;
- le reçu acquitté du chèque ou du virement.

Ces données nous sont utiles pour étayer notre demande de subvention auprès du ministère.

* **ATTENTION** : le non-retour de l'A8 (compte rendu) et du compte financier provisoire dans le mois suivant l'action entraînera la perte de l'aide et la mise en liste complémentaire de la demande de financement.

II. TYPES DE SORTIE ET FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les modalités financières des années passées sont reconduites en 2021.

Les calculs des dotations prévisionnelles à allouer se feront donc sur les bases suivantes :

1) CLASSES DE MER :

Financement forfaitaire à hauteur de 80% de la facture du centre ou prestataire agréé par la DGEE :

a) Centre nautiques agréés

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Ecole de Voile de Arue | 40 42 23 54 |
| Yacht Club de Tahiti | 40 42 78 03 |
| Centre Nautique de la Baie Phaëton | 87 75 70 11 |
| Raiatea Yacht Club | 40 66 42 20 |
| O'Sea Va'a Taie | 89 26 25 26 |

Les plannings classes de mer 2021-2022 sont disponibles sur le site eps.education.pf.

b) Séances de VA'A et Natation lagonaire (à titre exceptionnel)

Comme pour la voile et sur présentation de la facture du prestataire pour chaque classe, ces classes peuvent bénéficier de l'aide.

2) CLASSES DE DECOUVERTES EN POLYNESIE FRANCAISE : RAPPEL DES MODALITES

a. Classes de découvertes avec nuitée(s) :

Aide de 50 000 FCP par nuitée, plafonnée à 150 000 FCP, soit :

| | |
|----------------|-------------|
| 1 nuitée | 50 000 FCP |
| 2 nuitées | 100 000 FCP |
| 3 nuitées et + | 150 000 FCP |

b. Bonus éloignement :

L'éloignement de la destination est pris en compte comme suit :

| | | MONTANT PREVISIONNEL DES BONUS EN FONCTION DE LA DESTINATION | | | | | | | | | | |
|---------|-----------|--|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | TAHITI | MOOREA | TETIAROA | ISLV | | TUAMOTU | | AUSTRALES | | MARQUISES | |
| | | | | | | vers île ≠ | | vers île ≠ | | vers île ≠ | | vers île ≠ |
| ORIGINE | TAHITI | Bonus 0 0 | Bonus 1 50 000 | Bonus 2 100 000 | Bonus 2 100 000 | | Bonus 3 150 000 | | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | |
| | MOOREA | Bonus 1 50 000 | Bonus 0 0 | Bonus 2 100 000 | Bonus 2 100 000 | | Bonus 3 150 000 | | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | |
| | ISLV | Bonus 2 100 000 | Bonus 2 100 000 | Bonus 3 150 000 | Bonus 0 0 | Bonus 1 50 000 | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | |
| | TUAMOTU | Bonus 3 150 000 | Bonus 3 150 000 | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | | Bonus 0 0 | Bonus 2 100 000 | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | |
| | AUSTRALES | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | | Bonus 0 0 | Bonus 2 100 000 | Bonus 4 200 000 | |
| | MARQUISES | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | | Bonus 4 200 000 | | Bonus 0 0 | Bonus 2 100 000 |

« AIDE = (DOTATION NUITEE x NOMBRE de NUIITEES) + BONUS variable en fonction de la destination »

Les financements possibles pour une classe de découvertes avec nuitée(s) en Polynésie se situent donc dans la fourchette de 50 000 FCP à 350 000 FCP maximum.

3) VOYAGES HORS DE POLYNESIE :

a. Financement forfaitaire à hauteur de 150 000 FCP

4) Les séances de VA'A et la natation lagonaire (à titre exceptionnel)

a. Même dispositif que pour la classe de mer.

III. RAPPEL

1) **Toutes les données ci-dessus sont des prévisions. Les dotations définitives ne seront connues qu'à l'issue du traitement des données du recensement.** Si le nombre de demandes dépasse les prévisions ou si des abattements sont opérés sur la subvention, les modalités financières seront réajustées. Pour 2021, les modalités d'attribution seront fonction du budget alloué.

2) **Actions non financées :**

Les séances d'EPS, les sorties d'un jour.

IV. RECOMMANDATIONS

- **Respecter la date limite de recensement.** Toute demande transmise hors délais sera inscrite en liste d'attente et prise en compte si les disponibilités financières le permettent.
- Les désistements de dernière minute ne sont pas sans conséquence.
En cas d'annulation ou de report de l'action, prière d'informer la CSSU par mail : eps.clas.mer.dec@education.pf dans les plus brefs délais. Les classes en liste d'attente pourront alors être prises en compte.
- **Médiatisation :** toute action de médiatisation doit mentionner la participation financière du ministère de l'Education.

V. INFORMATIONS GENERALES

ACTIONS menées durant l'année civile 2020 : Budget : 7 520 000 FCP

- 166 actions recensées ;
- 99 annulations (34 CLMer et 65 CLDec)
- 67 classes réalisées (1 684 élèves) pour un financement de 7 520 000 F : 66 classes de mer et 1 classe de découvertes
- Financement 2020 : 7 520 680 FCP. (Excédant de 680 FCP).

VI. SITE du Bureau de l'EPS

Vous trouverez sur le site eps.education.pf (rubrique Sorties Scolaires) les documents les plus à jour à renseigner et les informations nécessaires pour mener à bien vos actions.

VII. RECENSEMENT 2021-2022

Pour bénéficier d'une aide, vous devez impérativement recenser votre action, en renseignant un formulaire disponible sur le site EPS pour une durée limitée (eps.education.pf > onglet Sorties Sco/Agrements). Un courriel vous informant les dates de la session sera transmis à l'ensemble des écoles à partir de la rentrée. Pour chaque action recensée, vous recevrez un courriel de confirmation, à conserver. Pour tout complément d'information, prenez l'attache de la CSSU.

VIII. DATE LIMITE DU RECENSEMENT 2021-2022

Le vendredi 15 octobre 2021, délai de rigueur.

Passé cette date toutes les demandes seront mises en liste d'attente.

